



Resiliation anticipée d'un bail commercial 3-6-9

Par **latrache**, le **14/10/2009** à **15:48**

Bonjour, rnrnil y a un an , j'ai loué un local commercial 3-6-9 . Hélas, après 3 mois l'activité a baissé de façon considérable. Depuis 10 mois , j'ai fermé le local. Je paye toujours le loyer espérant pouvoir trouver d'autre idée pour relancer l'activité . Or, cela devient de plus en plus difficile et j'ai aucun espoir de pouvoir le réaliser. rnrnMon souhait : resilier le bail (qui est encore à ses debut)rnrnprobleme : le bailleur ne veut rien entendre, le bail est signé pour 3 ansrnrnDans 1 mois, ma tresorie va se viderrnrncomment faire :rn-ne pas payer le loyer. qu'est ce que je risque?rn-autre solution ?rnrnrnMerci pour vos reponse

Par **fabienne034**, le **14/10/2009** à **16:04**

Bonjour, rnrnil faut céder son bail même pour 1 euro symboliquernrnpour tout savoir sur la cession de bail commercialrnrn<http://www.fbls.net/cessionbaildroit.htm>

Par **latrache**, le **14/10/2009** à **16:12**

Merci pour votre réponse.rnLe problème est que le loyer est de l'ordre de 1000 euros/mois et les preneurs ne courent pas la rue.

Par **latrache**, le **14/10/2009** à **16:18**

Merci pour votre réponse.
Le problème est que le loyer est de l'ordre de 1000 euros/mois et les preneurs ne courent pas la rue.